

Offre d'emploi : Encadrant Technique réemploi (cat. B)

MISSIONS

Dans le cadre d'un chantier d'insertion de démontage et de tri, à des fins de revalorisation ou de réemploi de matériaux de construction :

- Gérer une équipe de salariés en parcours d'insertion.
- Mettre en œuvre la sécurisation des chantiers de démontage, les opérations de transport, de stockage
- Sensibiliser les publics en insertion au recyclage et au réemploi.
- Permettre la valorisation de leurs compétences par la maîtrise des outils de démontage, l'identification des produits, la relation client.
- Encadrer et participer aux travaux avec le salarié en parcours.

En lien avec l'animateur de la plateforme de recyclage :

- Participer au recrutement des salariés en insertion, ainsi qu'à la gestion de leur parcours (objectifs, étapes, bilans...) – en lien avec le Conseiller en Insertion.
- Planifier l'activité du chantier d'insertion (délais, moyens humains, matériels).
- Gérer la plateforme de stockage.
- Participer aux actions de communications, de développement, de partenariat.

PROFIL :

- Bricoleur, technicien du bâtiment
- Organisé, rigoureux, soucieux de sécurité
- Qualités relationnelles, de pédagogie, d'encadrement
- Bonne condition physique (port de charges)
- Etre sensible au travail social, au réemploi, au recyclage
- Maîtrise des outils informatiques
- Expérience dans les métiers du bâtiment (minimum 5 ans)
- Permis B

Type de contrat : Contrat à Durée Indéterminée

Début du contrat : Courant du mois de Juin 2020

Durée hebdomadaire de travail : 35 heures hebdomadaire

Horaires : 8h00 – 12h30 / 13h30 – 16h30 du lundi au jeudi et 8h à 13h00 le vendredi

Salaire indicatif : 1 847.60 € bruts selon Convention Collective des Ateliers et Chantiers d'Insertion (coeff. 310)

Lieu de travail : Agglomération d'Angers

Envoyer votre candidature (lettre + CV) à :

TREMLIN TRAVAIL

A l'attention de Joël DOBIGNY, Directeur.

50 rue Lionnaise - 49100 ANGERS

secretariat@tremlintravail49.org

[Tél. : 02 41 20 77 00](tel:0241207700)